



PRÉFÈTE  
DE LA SARTHE

Le Mans, le 25 janvier 2017

## Actions de prévention de la délinquance, de la radicalisation et du terrorisme

### Appel à projets

Corinne Orzechowski, préfète de la Sarthe, lance un appel à projets pour soutenir des actions de prévention de la délinquance ou de lutte contre la radicalisation grâce au **Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD)**.

Pour bénéficier de cette aide, les actions proposées doivent s'inscrire dans les domaines suivants :

#### 1- La lutte contre la radicalisation et le terrorisme

#### 2- La prévention de la délinquance

- Actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance
- Prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et aide aux victimes
- Amélioration de la tranquillité publique.

Les projets doivent être portés essentiellement par les collectivités territoriales et les associations. Toutefois, les organismes HLM, les opérateurs de transports et les établissements publics peuvent également bénéficier du FIPD.

L'appel à projets, les formulaires de demande ainsi que la liste des pièces à fournir sont téléchargeables sur le site de l'Etat en Sarthe, à l'adresse suivante :

<http://www.sarthe.gouv.fr/actions-financees-au-titre-de-la-prevention-de-la-a3913.html>

Les dossiers doivent être transmis au bureau du cabinet de la préfecture de la Sarthe à l'adresse suivante : [pref-fipd@sarthe.gouv.fr](mailto:pref-fipd@sarthe.gouv.fr)

**La date limite de dépôt des projets est fixée au 15 février 2017.**